



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Délibération n° 26-05 du 26 mars 2026

### Affectation des résultats 2025

- VU le code de l'éducation, notamment ses articles L.822-1 à L.822-5
- VU les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes,

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 14h07

Nombre de membres en exercice du conseil : 26

Nombre de votants : 25

#### Article 1

La situation du compte relatif au résultat est la suivante :

- 120- Résultat de l'exercice (bénéfice) : **1 646 013,97€**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de **1 646 013,97€** en réserves facultatives (compte 10682).

#### NOMBRE DE VOIX :

- POUR : 19
- CONTRE : 5
- ABSTENTION : 1
- REFUS DE VOTE :

Fait à Rennes, le 26 mars 2026

Le Secrétaire Général de l'Académie de Rennes  
et de la Région Académique de Bretagne

Tanguy CAVÉ